



Nouveaux Tarifs municipaux au 1^{er} janvier 2023

Affaire suivie par : Fanny AUMAR – 01.69.51.56.19 – quotient@villemoisson.fr

Restauration scolaire

Participation par repas = **5.20** / 1 000 x QF
Minimum **1 €** ; maximum **6,60 €**
Le tarif extérieur est de **8.30 €**

Pour les PAI :

Participation : **2,60** / 1 000 x QF
Minimum **1 €** ; maximum **3,30 €**
Le tarif extérieur est de **4.15 €**

La participation pour les employés municipaux et enseignants est de **5.22 €**

La participation pour les enfants du personnel encadrant le temps du midi est de **2.72 €**

**Le défaut d'inscription dans les délais impartis entrainera une majoration du tarif de 25%, sauf si transmission d'un justificatif de l'employeur ou d'une instance. Si ce défaut d'inscription se répète 4 jours dans le mois, la majoration sera de 50% au lieu de 25%*

Centre de loisirs – Accueil périscolaire

	Accueil du matin	Accueil du soir	Accueil du soir dans le cadre d'un PAI	Journée
Participation	(0,43 x QF /1000) + 1,82	(0,75 x QF /1000) + 3.08	(0,75 x QF /1000) + 3.08 – 0,70	15.04 / 1000 x QF
Minimum	1.91 €	3.27 €	2.57 €	3.88 €
Maximum	2,41 €	4.14 €	3.44 €	21.16 €
Extérieurs (Tarif max x 1,25)	3.01 €	5.18 €	4.48 €	26.45 €

Club ados

Inscription au club ados : **6 €** par personne

Séjours pour les jeunes :

Participation = taux calculé x prix du séjour (la participation étant > 25 % et < 75 % du prix du séjour)

Taux calculé = QF x **0,07**

Le tarif extérieur correspond à 100 % du coût.

Classes d'environnement

Participation = taux calculé x prix du séjour (la participation étant > 10 % et < 70 % du prix du séjour)

Taux calculé = QF x **0,048**

Le tarif extérieur correspond à 100 % du coût.

Etudes surveillées – participation des familles

Participation mensuelle :

- **47.60 €** par élève

- **36.80 €** à partir du deuxième enfant *

Attention : Afin de tenir compte des vacances scolaires, les mois suivants sont facturés en ½ mois :

Février, avril, octobre, décembre

**Conservatoire – participation par trimestre
(du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023)**

	Eveil musical - Eveil musical 1/2/3
Enfants de Villemoisson	45.20 x QF / 1 000
Minimum	25.40 €
Maximum	50.80 €
Extérieurs commune	76.20 €

	Cycles diplômants (Cours individuel d'instrument, formation musicale + pratique collective)		
	20 minutes	30 minutes	45 minutes
Enfants de Villemoisson	165.10 x QF / 1 000	189.40 x QF / 1 000	223.20 x QF / 1 000
Minimum	94.90 €	108.90 €	128.30 €
Maximum	189.80 €	217.80 €	256.60 €
Extérieurs commune	284.70 €	326.70 €	384.90 €

	Cours individuel d'instruments « à la carte »		
	20 minutes	30 minutes	45 minutes
Enfants de Villemoisson	121.30 x QF / 1 000	135.90 x QF / 1 000	165 x QF / 1 000
Minimum	69.90 €	78.10 €	99.90 €
Maximum	139.80 €	156.20 €	199.80 €
Adultes	-	156.20 €	199.80 €
Extérieurs commune	209.70 €	234.30 €	299.70 €

Forfait Adultes :

Cours individuel d'instrument de 30 minutes, culture musicale (2h / mois, soit 30 min / semaine dans le calcul), et pratique collective (orchestre ou chorale) :

- Villemoissonnais : **217.40** €
- Extérieurs commune : **305.60** €

Pratiques Collectives :

Formation musicale seule
Chorale enfants et chorale adultes

Djembé
Orchestre

Cours de culture musicale
Musiques actuelles

- Villemoissonnais : **50.30** €
- Extérieurs commune : **70.20** €

Droits d'entrée de **30,00** € pour toute personne extérieure au conservatoire de Villemoisson et inscrite dans un conservatoire de la communauté Cœur d'Essonne Agglomération, qui souhaite suivre des séances pour renforcer la ou les audition(s) de fin d'année.

Location d'instrument de musique : **53.60** €

Rappel : les réductions suivantes sont consenties pour les élèves de moins de 18 ans, d'une même famille (cette réduction ne s'applique pas aux pratiques collectives) :

- 30 % du tarif résultant du barème pour le 2^{ème} enfant
- 50 % du tarif à partir du 3^{ème} enfant

(Par ordre décroissant d'âge)